



**DTM**

MATRICE DE SUIVI  
DES DÉPLACEMENTS

LES ACTIVITÉS DTM  
AU SÉNÉGAL SONT  
SOUTENUES PAR :



Projet financé par l'Union européenne  
Projet mis en oeuvre par l'OIM



SUIVI DES FLUX DE POPULATIONS

SÉNÉGAL

SEPTEMBRE 2020



### INTRODUCTION

Afin de mieux comprendre les mouvements et tendances migratoires en Afrique de l'Ouest et du Centre, l'OIM, à travers la Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix*, DTM), met en œuvre l'activité de Suivi des flux de populations (*Flow Monitoring*, FM).

Le suivi des flux, qui est mis en œuvre en étroite collaboration avec les autorités et des partenaires nationaux et locaux, est composé de deux outils: l'enregistrement des flux (*Flow Monitoring Registry*, FMR), qui recueille des données clés sur l'ampleur, la provenance, la destination et les modalités des flux de mobilité, et les enquêtes individuelles (*Flow Monitoring Survey*, FMS), conduites auprès des voyageurs afin d'obtenir des informations sur les profils, parcours migratoires, et intentions des migrants.

Le suivi des flux de populations récolte ainsi des données sur les flux et tendances migratoires, les profils des voyageurs et les parcours et intentions des migrants, afin de fournir une meilleure compréhension des mobilités en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Au **Sénégal**, la DTM recueille des données au niveau de deux Points de suivi des flux (*Flow Monitoring Points*, FMP), à Kidira (région de Tambacounda) et Moussala (région de Kédougou), tous deux situés à la frontière avec le Mali, afin d'obtenir une meilleure compréhension de l'ampleur, des tendances, des caractéristiques socio-démographiques et des parcours des flux de voyageurs traversant ces différents points entre le Sénégal et le Mali.

Ce rapport présente les données recueillies dans le cadre des activités **d'enregistrement des flux** durant le mois de **septembre 2020**.

Pour plus d'information sur la méthodologie du suivi des flux de populations, merci de consulter la dernière page de ce rapport.

### CHIFFRES CLÉS



**2** FMP actifs au Sénégal



**32** Individus observés en moyenne par jour



**634** Individus observés entrant au Sénégal (**76%**)



**200** Individus observés quittant le Sénégal (**24%**)



**834** Individus observés au total au niveau des FMP



**100%** des flux sortants se dirigeant vers le **Mali**



**86%** de voyageurs maliens, sénégalais, guinéens, nigériens, burkinabés et gambiens

### PROFIL DES VOYAGEURS ET TENDANCES DES FLUX

**Tendances migratoires:** Durant le mois de septembre 2020, 32 personnes ont, en moyenne, été observées par jour aux 2 FMP actifs du Sénégal. Le faible nombre de voyageurs observés au cours du mois est lié à la crise du COVID-19, ainsi qu'à la transition politique au Mali, deux événements majeurs qui ont conduit à une réduction majeure des flux de mobilités. Par ailleurs, des restrictions strictes de mobilités impliquent qu'une autorisation est nécessaire pour traverser la frontière.

**Type de flux :** Parmi les individus observés, la grande majorité (96%) effectuaient un mouvement transfrontalier, dont 56 pour cent des flux qui rentraient dans le pays depuis le Mali, tandis que 40 pour cent le quittaient. Parallèlement, 4 pour cent des voyageurs effectuaient un voyage interne.

**Provenance et destinations :** Pendant le mois de septembre 2020, les principales villes de provenance des voyageurs étaient Bamako, Mali (62%), Dakar, Sénégal (20%), Mahinami, Mali (6%), Banjul, Gambie (4%), Kéniéba, Mali (3%) et Saraya, Sénégal (2%). Ils avaient principalement pour destination Dakar (43%), Bamako (26%), Touba, Sénégal (19%), Kédougou, Sénégal (9%), et Kéniéba (1%). Les personnes observées se déplaçaient principalement en taxi ou voiture privée (57%), en bus (23%) ou à pied (12%).

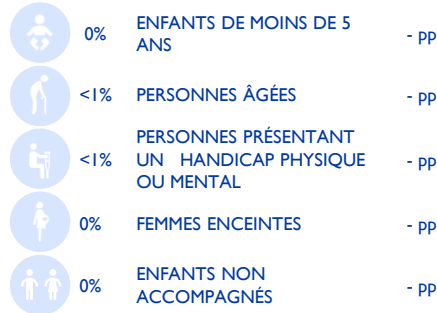
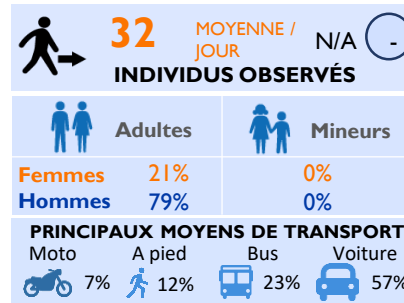
**Profil des voyageurs:** Parmi les voyageurs observés, 79 pour cent étaient des hommes adultes, tandis que 21 pour cent étaient des femmes. Tous les voyageurs observés étaient des adultes. Par ailleurs, 14 personnes parmi les individus enregistrés présentaient des vulnérabilités, parmi lesquelles des personnes âgées, et des personnes vivant avec un handicap.

### LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES FLUX (FMP) AU SÉNÉGAL



Cette carte est juste à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

### PROFILS DES VOYAGEURS

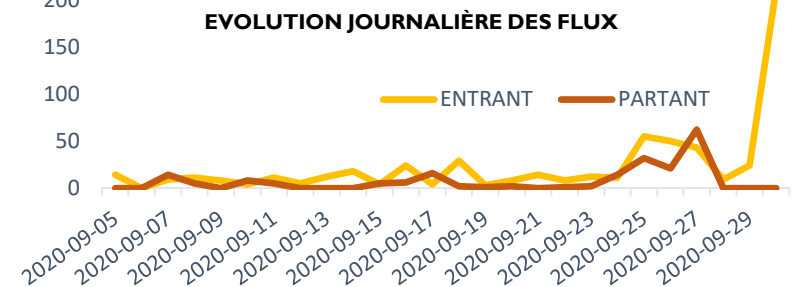
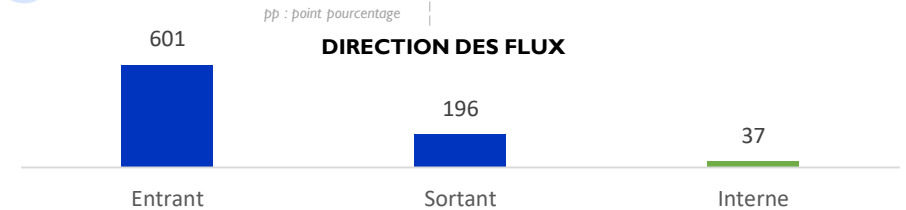


### PROVENANCE ET DESTINATION DES FLUX

Provenance des flux	
Pays	% des flux
Mali	72%
Sénégal	24%
Gambie	4%

Destination des flux	
Pays	% des flux
Sénégal	76%
Mali	24%

FLUX ENREGISTRÉS  
FLUX JOURNALIERS



### KIDIRA

**PRÉSENTATION DU FMP:** Un point de suivi a été installé en avril 2019 à Kidira, qui se situe dans la région de Tambacounda, dans le Nord-Ouest du pays, à la frontière entre le Mali et le Sénégal. L'OIM y observe les mouvements des voyageurs, principalement de et vers Bamako et Dakar, mais aussi d'autres destinations, telles que Banjul ou les sites miniers de la région de Kédougou.

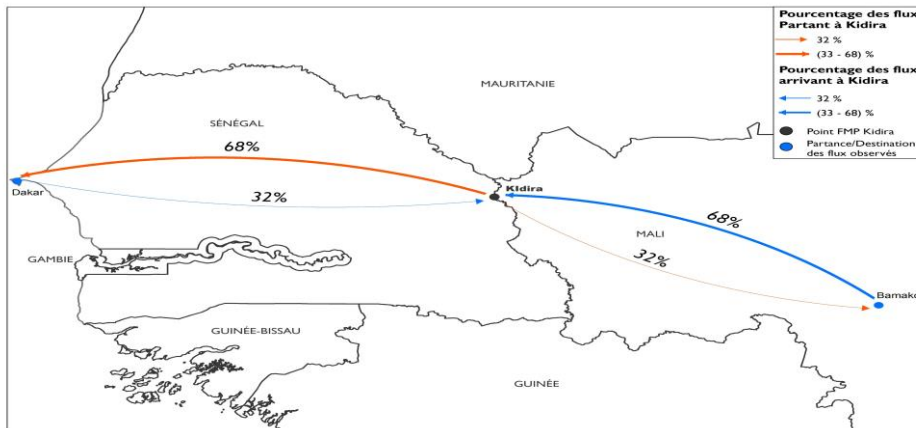
**Tendances migratoires:** Au cours du mois de septembre 2020, 21 personnes ont, en moyenne, été observées par jour au FMP de Kidira.

**Type de flux :** Tous les individus observés effectuaient soit une migration économique (>6 mois)(50%), soit un mouvement local courte durée (<6 mois) (50%), que ce soit un flux entrant (68%) ou sortant (32%) entre le Mali et le Sénégal.

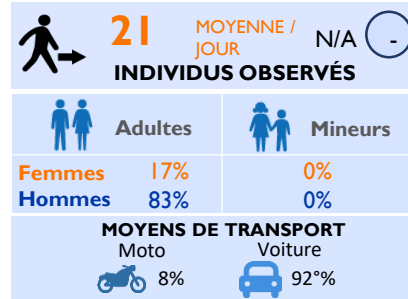
**Provenance et destinations :** Durant le mois de septembre 2020, les principales villes de provenance des voyageurs observés au FMP de Kidira étaient Bamako (68%), et Dakar (32%). Ils avaient exclusivement pour destination la capitale du Sénégal, Dakar (68%) et la capitale du Mali, Bamako (32%). Les moyens de transport utilisés par les personnes observées au FMP de Kidira étaient les véhicules privés ou voitures 4x4 modifiées (92%) et les motos (8%).

**Profil des voyageurs:** Parmi les voyageurs observés, 83 pour cent étaient des hommes adultes, tandis que 17 pour cent étaient des femmes adultes. Aucun voyageur présentant des vulnérabilités n'a été observé à Kidira.

### FLUX OBSERVÉS AU FMP DE KIDIRA

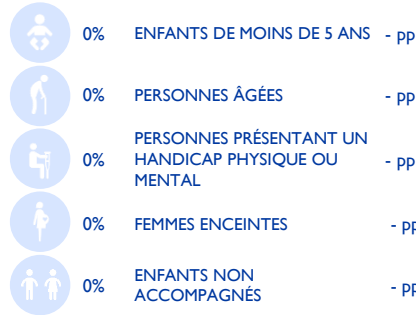


### PROFILS DES VOYAGEURS



DÉMOGRAPHIE

VULNÉRABILITÉS



### PROVENANCE ET DESTINATION DES FLUX

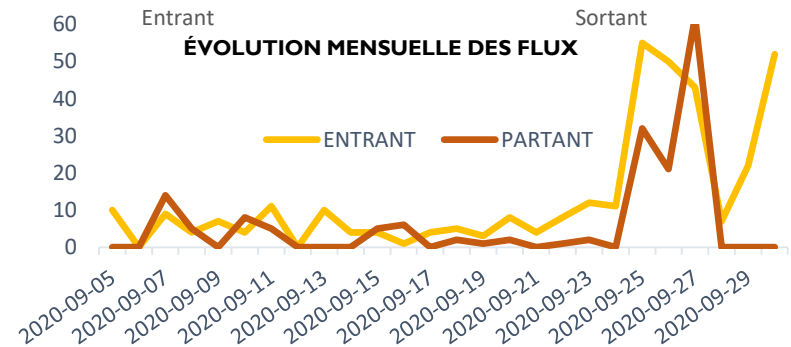
Provenance des flux	
Pays	% des flux
Mali	68%
Sénégal	32%

Destination des flux	
Pays	% des flux
Sénégal	68%
Mali	32%

### DIRECTION DES FLUX



### ÉVOLUTION MENSUELLE DES FLUX



FLUX ENREGISTRÉS

FLUX JOURNALIERS

### MOUSSALA

**PRÉSENTATION DU FMP** A partir d'avril 2019, un point de suivi des flux (FMP) a été installé à Moussala, qui se situe dans la région de Kédougou, dans le Sud-Ouest du pays, à la frontière entre le Mali et le Sénégal. L'OIM y observe les mouvements des voyageurs allant principalement de et vers Bamako, Dakar et Banjul. Un accent particulier est mis sur l'enregistrement des flux de migrants saisonniers.

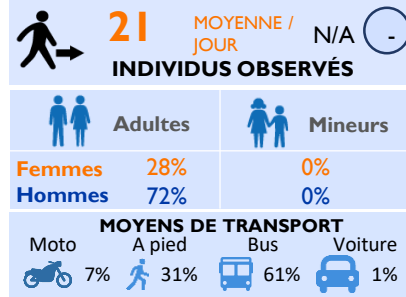
**Tendances migratoires:** Durant le mois de septembre 2020, 21 personnes ont, en moyenne, été observées par jour au FMP de Moussala. Le FMP a vu, depuis plusieurs semaines, un afflux de personnes, particulièrement de jeunes hommes, vers un site d'orpillage situé dans le département de Saraya, flux qui s'est tari à la fin novembre.

**Type de flux :** Parmi les individus observés, 88 pour cent effectuaient un mouvement transfrontalier (79% rentraient dans le pays, tandis que 9% sortaient du pays). Par ailleurs, 12 pour cent des voyageurs effectuaient un voyage interne.

**Provenance et destinations :** Les principales villes de provenance des voyageurs observés au FMP de Moussala au courant du mois de septembre 2020 étaient Bamako, Mali (54%), Mahinami, Mali (14%), Banjul, Gambie (12%), Kéniéba, Mali (9%), et Saraya, Sénégal (5%). Ils avaient pour destination les villes de Touba, Sénégal (49%), Kédougou, Sénégal (23%), Bamako (17%), Kéniéba (4%) et Dakar (3%). Les personnes observées se déplaçaient principalement en bus (61%), à pied (31%), en moto ou triporteur (7%) et en véhicule privé ou taxi (1%).

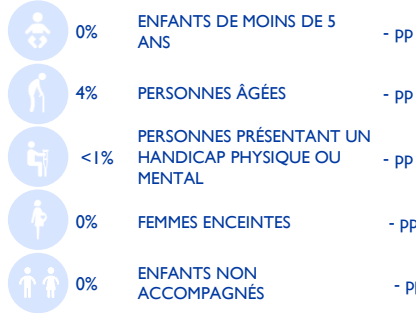
**Profil des voyageurs:** Les migrants enregistrés étaient composés à 72 pour cent d'hommes adultes, tandis que 28 pour cent étaient des femmes adultes. Tous les voyageurs observés étaient des adultes. Parmi eux, 14 personnes présentaient des vulnérabilités, principalement des personnes âgées (4%) et des personnes vivant avec un handicap (<1%).

### PROFILS DES VOYAGEURS



DÉMOGRAPHIE

VULNÉRABILITÉS

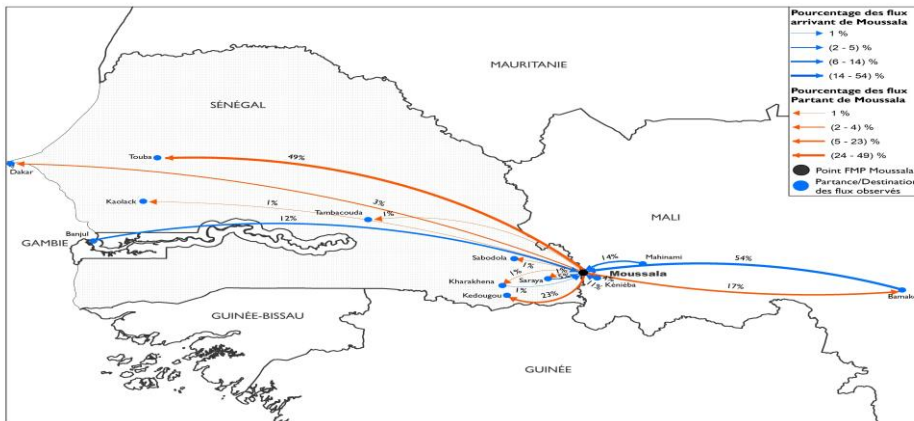


### PROVENANCE ET DESTINATION DES FLUX

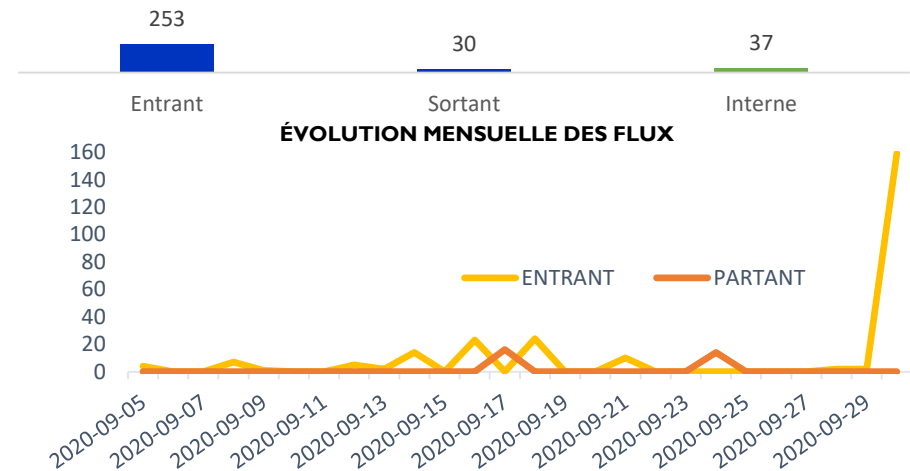
Provenance des flux	
Pays	% des flux
Mali	79%
Gambie	12%
Sénégal	9%

Destination des flux	
Pays	% des flux
Sénégal	88%
Mali	12%

### FLUX OBSERVÉS AU FMP DE MOUSSALA



### DIRECTION DES FLUX



FLUX ENREGISTRÉS

FLUX JOURNALIERS

**INTRODUCTION :** Le suivi des flux, mis en œuvre par l'OIM à travers la Matrice de suivi des déplacements (DTM), a pour objectif de fournir une vue d'ensemble des mobilités en Afrique de l'Ouest et du Centre à travers la collecte de données clés sur le nombre, le parcours et les caractéristiques des flux observés dans des zones à forte mobilité à travers la région.

**MÉTHODOLOGIE :** Le suivi des flux de populations est un travail de collecte des données qui vise à fournir une meilleure compréhension des mobilités. Cette activité débute par l'identification des zones sujettes à des flux importants de voyageurs, et la mise en lumière des caractéristiques et parcours des voyageurs. Les zones de forte mobilité sont identifiées à l'échelle du pays avec l'aide des autorités nationales. Les équipes DTM, en partenariat avec les autorités locales et autres partenaires, conduisent ensuite un travail d'identification des points de transit stratégiques au niveau local, ou sont installés les Points de suivi des flux (FMP, *Flow Monitoring Point* en anglais). À chaque FMP, deux principales méthodologies de collecte de données sont mises en œuvre : l'enregistrement des flux (FMR, *Flow Monitoring Registry* en anglais) et les enquêtes individuelles (FMS, *Flow Monitoring Survey* en anglais).

Le **FMR** consiste à collecter les données au niveau des différents points de passage

via des observations directes et auprès d'informateurs clés : il peut s'agir du personnel des gares routières, des fonctionnaires étatiques, des chauffeurs de bus ou des migrants eux-mêmes. Le FMR recueille des informations sur le nombre de voyageurs passant par les points de passage, leurs lieux de provenance et destinations envisagées, moyens de transport utilisés, ainsi que les vulnérabilités observées.

A chaque FMP, les données sont recueillies par une équipe d'enquêteurs. La collecte de données est effectuée quotidiennement. Néanmoins, la collecte s'effectue durant la journée, et n'enregistre pas les passages de voyageurs la nuit, qui correspond pourtant aux moments où le plus grand nombre de voyageurs traversent les FMP. Par ailleurs, seuls les flux importants sont enregistrés, avec un accent particulier placé sur les flux de migration saisonnière; les mouvements pendulaires ou les flux conduits de manière quotidienne ne sont donc pas comptabilisés. Les données sont collectées au travers d'un formulaire administré aux informateurs clés, ainsi d'observations directes.

**LIMITES :** Les données utilisées dans le cadre de cette analyse sont issues d'observations directes et d'entretiens conduits aux Points de suivi des flux. Elles ne peuvent donc pas être généralisées à

la population migrante dans son ensemble, car elles présentent uniquement la situation spécifique des personnes observées et interrogées. La couverture temporelle des exercices de collecte de données enquêtes est également limitée aux jours travaillés. Bien que la collecte de données soit conduite quotidiennement, les activités de suivi des flux ne capturent pas tous les flux transitant par les FMP. En cette période de COVID-19 certains migrants empruntent des voies de contournement. Ceux-ci peuvent échapper au dispositif d'enregistrement.

## DÉFINITIONS :

**Migrant :** Terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux.

**Flux sortant :** Ce terme fait référence aux migrants qui arrivent au point de suivi des flux avec l'intention de quitter le Sénégal.

**Flux entrant :** Ce terme fait référence aux migrants qui arrivent à un point de suivi des flux en provenance de l'étranger, avec l'intention de se rendre plus loin au Sénégal.

**Flux interne :** Ce terme fait référence aux voyageurs qui effectuent un mouvement entre deux destinations toutes deux situées au Sénégal.

*Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires. L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de mieux faire comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.*

*Les cartes fournies dans ce rapport le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent porter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM*